

CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU MARDI 17 FEVRIER 2026

(Articles L2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))

**A 20 h 30 - Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
90, avenue du Professeur Émile-Sergent - 78680 Épône**

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation de secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2025
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétence
- Communication du Maire

A) FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Adoption de la motion de soutien de l'AMF (Association des Maires de France) pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2026.
3. Demande d'adhésion de la commune d'Epône au Syndicat Intercommunal « Handi Val de Seine ».

B) TRAVAUX, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITE, VIE ECONOMIQUE ET ESPACES VERTS

1. Acquisition de la parcelle cadastrale A 112 sise Lieudit « Les Aulnes », à la Falaise et appartenant aux Consorts Cotty, Cacheux, Placet, Gicquel et Contentin

C) ADMINISTRATION GENERALE, EVENEMENTIEL ET VIE ASSOCIATIVE

1. Mise en place de l'indemnité de maniement des fonds des régisseurs.

D) AFFAIRES SOCIALES, VIE FAMILIALE, PETITE ENFANCE ET SANTE

1. Dénomination de la Maison Médicale
2. Convention de mise à disposition de locaux entre la Mairie d'Epône et « Restons Debout Santé »
3. Projet de requalification urbaine du quartier de la Mairie – Signature d'un protocole de gouvernance avec « 1001 Vies Habitat »

Questions Orales

Fait à Epône, le 11 février 2026

